RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03987
Numéro SIREN : 500 972 286
Nom ou dénomination : DYNAES

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2023 sous le numéro de dépôt 134000

**DYNAES**
Société par actions simplifiée au capital social de 1.569.470 euros
Siège social : 130 rue de Lourmel, 75015 Paris
500 972 286 R.C.S. Paris
(Ci-après la « **Société** »)

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 25 NOVEMBRE 2022**

Le 25 novembre 2022,

Les membres du Conseil de surveillance de la Société se sont réunis par visioconférence, conformément à l'article 21.5 des statuts de la Société, pour prendre les décisions constatées dans le présent procès-verbal.

Les membres suivants ont émargé la feuille de présence :

- Robert Roeder,
- Etienne Requin,
- Eric Balian,
- Olivier Denigot,
- Alain Roman, et
- Denis Marcheteau,

Il est constaté que six membres du Conseil de surveillance sont présents. Le Conseil de surveillance étant régulièrement constitué, il peut valablement délibérer.

Etant précisé qu'à la demande du Conseil de surveillance, Bruno Deboux, président de la Société, Marco Cavallari, et Frédéric Barban (ci-après, la « ***Direction*** ») assistent à la réunion.

**PREMIERE DECISION**

***Désignation de Marco Cavallari de Caballaria en qualité de Directeur Général***

Les membres du Conseil de surveillance décident de désigner, en qualité de Directeur Général de la Société et ce, à compter du 1er janvier 2023 et, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, pour la même durée que celle du mandat du président de la Société, à savoir que le mandat expirera au terme des décisions collectives des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

> **Marco Cavallari de Caballaria**, de nationalité française, demeurant 10 rue de Tourville, Bât. B1, 78100 Saint-Germain-en-Laye, né le 8 février 1969 à Milan (Italie),

Marco Cavallari a déjà fait part à la Société de son intention d'accepter ces fonctions dans le cas où elles lui seraient confiées.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité.***

**SECONDE DECISION**

***Pouvoirs pour les formalités***

Les membres du Conseil de surveillance donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir auprès du greffe du tribunal de commerce tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité.***

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le présent procès-verbal a été conclu à titre d'écrit sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code Civil et signé par voie électronique au moyen d'un procédé fiable, garantissant le lien de chaque signature avec le présent acte conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code Civil.

Bruno DEBOUX

Président